Session : 5eme conférence ONU-NICE

Commission : Conseil de Sécurité

Rapporteur : Pologne

LA QUESTION DU TERRORISME DANS LES DÉMOCRATIES

*Le Conseil de sécurité,*

*Inquiète* de l’augmentation de 600 % du nombre d’actes de nature terroriste dans le monde et de la multiplication par 9 du nombre de tués dans des attaques terroristes,

*Déplorant* l’incapacité de certains États à faire face à la menace terroriste grandissante mettant en péril les populations,

*Consciente* de l’implication des attaques du 11 septembre 2001 ainsi que de l’offensive américaine en Irak en 2003 dans l’augmentation de l’instabilité du Proche et du Moyen Orient,

*Rappelant* que les radicalisations ainsi que l’implication de nombreuses personnes dans les mouvements terroristes sont dues à des situations de précarité, de pauvreté et d’ignorance grandissante,

*Notant* l’accroissement récent du nombre de mouvements terroristes mettant en danger les gouvernements,

*Réaffirmant* que toutes les formes de terrorisme visent à anéantir les droits et les libertés fondamentales ainsi que les démocraties et déstabilisent les gouvernements,

*Rappelant* la résolution 71/291 (2017) visant à renforcer la capacité du système des Nations Unies à aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies,

1. *Proclame* la création d’un programme d’aide aux États pour la lutte contre le terrorisme avec la mise en place d’un service de renseignement commun international rassemblant les informations de tous les pays concernant le terrorisme ;

2. *Propose* le déploiement de casques bleus dans les pays les plus touchés par la menace, dont le nombre sera fixé par le Conseil de Sécurité, afin de maintenir la paix dans les zones de conflits et de protéger les populations à l’aide de moyens armés ;

3. *Recommande* aux États membres l’assignation à domicile de toute personne étrangère dont l’implication dans un acte terroriste a été prouvée ;

4. *Sollicite* la contribution militaire des États membres étant en capacité de fournir une aide ;

5. *Demande* la coopération des États membres sur les problèmes communs liés au terrorisme ;

6. *Fait appel* à la contribution du Bureau de lutte contre le terrorisme afin de combattre plus efficacement cette menace ;

7. *Recommande* la création de campagne de sensibilisations contre le terrorisme dans les pays concernés par le terrorisme ainsi que par le faible taux d’instruction.